



Comités de l'échelon local de Châtillon-sur-Seine / Laignes / Montigny-sur-Aube / Recey-sur-Ource (21)

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Pour être acteur de sa santé et de sa sécurité au travail

A l'initiative des élus de la CR MSA Bourgogne et face à l'indispensable nécessité de mettre en place le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (obligatoire depuis 2002), les délégués des cantons de Châtillon-sur-Seine, Laignes, Montigny-sur-Aube et Recey-sur-Ource se sont mobilisés pour organiser une formation sur le DUERP.



Ces derniers se sont retrouvés à deux reprises les 23 novembre et 4 décembre 2015 à Cérilly, avec l'objectif de construire ce document pour qu'il soit adapté et utile à leur exploitation.

Jérémie Clairotte, Conseiller en Prévention à la Caisse Régionale MSA de Bourgogne a animé ces 2 sessions.

Le 23 novembre, il a informé le groupe sur la réglementation et l'identification des situations à risques et a remis à chacun une documentation en soutien à la rédaction du document unique. Le groupe a travaillé sur la rédaction d'une fiche en fin de journée.

Les stagiaires sont repartis avec l'objectif de rédiger une partie de leur document unique en travaillant chacun sur un thème.

Le 4 décembre, Jérémie Clairotte a fait un retour sur l'ensemble des documents préparés par les participants et a fait part de ses observations afin d'améliorer le contenu des différentes rédactions.

A la fin de la 2^{ème} journée, le groupe a exprimé sa satisfaction quant aux informations utiles et à l'aide obtenue pour compléter au mieux ce document qui, ne l'oublions pas, est une obligation légale.

Remerciements à Pascal Vion, Président Cantonal MSA, qui a offert le café d'accueil, recensé les participants et géré la réservation de la salle et des clés.